

Le Premier ministre, François Fillon, a annoncé le 7 novembre la nomination du député de l'Indre Nicolas Forissier comme Médiateur national entre les agriculteurs et les banques pour l'octroi des prêts à taux réduit.

La mission de médiation est ouverte à tout exploitant agricole qui rencontre avec sa ou ses banques des difficultés pour résoudre ses problèmes de financement ou de trésorerie.

La médiation poursuit l'objectif prioritaire de ne laisser aucun exploitant agricole seul face à ses problèmes de trésorerie ou de financement.

Pour son action, le Médiateur national s'appuie sur les services de la médiation du crédit, représentés au niveau départemental par le Directeur de la Banque de France.

Vous pouvez saisir le Médiateur soit via le site internet du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, soit via le site internet de la Médiation du Crédit : voir le document ci-après : Mode opératoire pour la saisine du Médiateur.

Vous pouvez également contacter directement le Médiateur national à l'adresse électronique suivante: lemediateur@agriculture.gouv.fr

Enfin, vous pouvez contacter directement le service d'économie rurale, agricole et forestière de la D.D.T au 03 87 34 78 43. qui vous aiguillera dans vos démarches.

